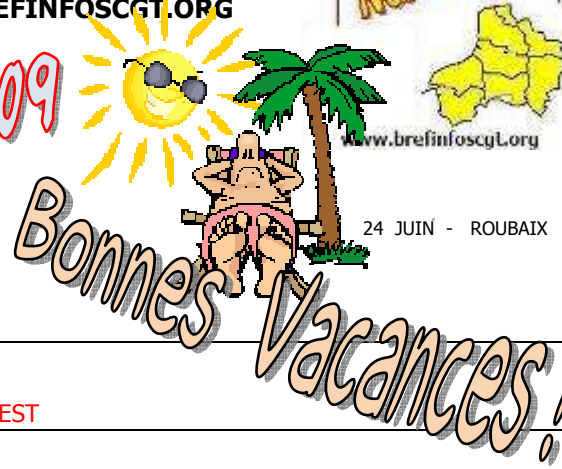


Vous souhaitez prendre contact avec un représentant CGT
Adhérer à la CGT

TOUTES LES INFOS SONT SUR WWW.BREFINFOSCGT.ORG

CE NORD OUEST JUIN 2009



24 JUIN - ROUBAIX

AGENCE LE HAVRE ROND POINT

DR HAUTE NORMANDIE OUEST

On l'a souvent dit, ici comme dans beaucoup d'agences des travaux sont nécessaires. L'agence du Rond Point a été refaite il y a plus de 10 ans sous le concept 97 (bureaux avec table ronde accueil client)

Aujourd'hui la programmation de ces travaux va amener un gros chamboulement dans les habitudes de la clientèle de ce quartier (automatisation – déplacement de l'entrée de l'agence vers la gauche de la façade ...) alors que la mise en circulation du Tramway qui passera devant l'agence a été annoncée par la Mairie pour 2012.

Lors des travaux, plusieurs conseillers vont être déplacés vers les agences de Colbert et d'Hotel de Ville. Les RTT seront recalculées et des avenants aux contrats de travail pour les temps partiels seront mis en place car ces 2 agences sont les seules restantes de la DR travaillant du lundi au vendredi.



Lors de la réunion de CHSCT, des changements ont été demandés pour améliorer les conditions de travail. En effet, la tisanerie peut être mieux aménagée, et une répartition différentes des m2 pourrait être étudiée pour éviter une salle de réunion « **bunker** » de 12 m2 pour 6 à 8 personnes par exemple

Ce projet est sans doute le dernier élaboré par le DR précédent. Faut-il rappeler que ces dernières années des bureaux ont été mis en place sur la DR mais pas tous aux mêmes dimensions : **7 m2** à la Mare au Clerc, environ

5m2 à Sanvic ... et **26 m2** à la DIRECTION REGIONALE HNO au 1^{er} étage de l'immeuble Colbert !! Des aberrations que l'on retrouve souvent ici et là dans la DdR.

Comme on l'a dit plus haut, le concept d'automatisation accompagnant ces travaux, la CGT a été amenée à se positionner défavorablement .

COMMISSION EGALITE HOMMES / FEMMES

Un point sur l'Egalité Professionnelle Hommes/Femmes est fait chaque année en même temps que le Bilan Social et en conformité avec les termes de l'accord national pour lequel, rappelons-le LCL a obtenu un label de qualité.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Sur la DdR la population féminine représente 60% de l'effectif et 70% des recrutements (106 en 2008) sur ce nombre : combien de départs ensuite de l'Entreprise ? combien de validations ? la Direction n'avait pas les chiffres (?) elle répondra plus tard.



Nous pouvons constater que, ces dernières années, les embauches se font à salaire égal pour un travail équivalent, mais que nos jeunes embauchées ne s'avisent pas de faire un enfant, car alors l'écart se creuse, sans parler des difficultés pour retrouver un poste identique à l'issue du congé maternité.

L'enveloppe de 300 K€ de l'année dernière a été reconduite cette année, mais sa répartition, qui se fait au niveau national, est particulièrement

opaque puisque nous n'avons aucun élément de vérification. Seuls 40% auraient été distribués avec les Mesures Salariales Individuelles, les 60% restants seraient réservés pour les ajustages après retour de maternité et pour des changements de situation ponctuels. Pour bénéficier de cette enveloppe il faut avoir été « distinguée » par son hiérarchique. Cette année une attention particulière aurait été portée aux femmes de + de 50 ans.

Les contrats en alternance sont le vivier des futures embauches,

il est donc important de vérifier que leur intégration, formation se passe correctement afin qu'ils puissent être validés.

La Direction a précisé que la validation était laissée à la main des hiérarchies locales « jamais sur les objectifs mais sur l'attitude et le comportemental » Dommage que cela ne soit pas arrivé aux oreilles de certains hiérarchiques car nous entendons, trop souvent, qu'ils ne vendent pas assez, ou s'ils sont trop ouvertement en désaccord avec le DGA ça ne plait pas.

Pour la CGT l'égalité professionnelle hommes/femmes est un « vieux cheval de bataille » si vous vous estimez désavantagée par rapport à vos collègues masculins dans votre poste, dans votre évolution de carrière, lors de votre retour de congé maternité, etc.. n'hésitez pas à nous contacter pour que nous intervenions

Rappelons l'action nationale de la CGT pour que les CDD et alternants mutés pour obtenir un statut de CDI bénéficient de la prime de mobilité. Et aussi des primes de diplôme. Pour la CGT ces demandes sont de droit et doivent être appliquées dès à présent. Si vous êtes concernés contactez-nous !

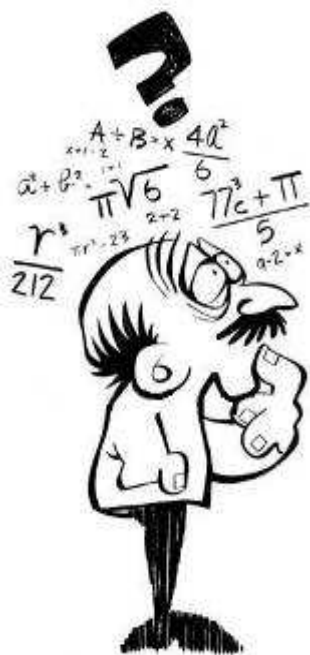
REGLES IPC SUR LES TEMPS PARTIELS

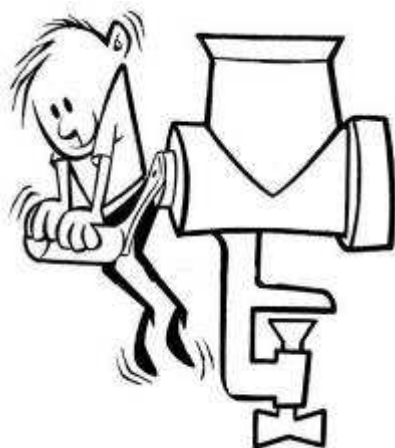
Sujet récurrent sur lequel la CGT est maintes fois intervenue, notamment en séance de CCE. : les objectifs sont adaptés au portefeuille qui est lui-même adapté au temps de travail. Cette règle ne nous semble pas toujours appliquée, c'est vous qui nous le dites !!

La Direction précise que, sur la DdR, 47 personnes sont concernées. Chaque cas a été étudié : 44 sont conformes, 3 vont être regardés et, éventuellement, corrigés.

Si vous n'êtes pas d'accord sur le calcul de votre IPC vous pouvez contacter directement le développement commercial à la DdR ou nous faire remonter votre réclamation

Pour la CGT, c'est bien la fixation des objectifs qui pose problème, puisque nous sommes en phase descendante sur une globalité pour une DGA et ce qui n'est pas fait par un collègue est réparti sur les autres. La tentation est grande de ne pas tenir compte du temps de travail des collègues à temps partiel.





La Direction raisonne globalement et présente des moyennes **de niveau DdR.**

Un tableau donné par la Direction (voir ci-dessous) fait apparaître une légère augmentation, mais avec une grande disparité entre les postes.

Cette étude sur 1/4 de l'année n'est pas très « parlante » et il conviendra de faire régulièrement des points d'étape. La Direction n'a pas souhaité communiquer les chiffres pour chaque DR où des différences existent.

Une attention particulière devra être apportée aux conseillers pros qui subissent l'effet de la crise.

La CGT est à votre disposition pour étudier votre situation.

EVOLUTION DES PAIEMENTS MOYENNES PAR METIER	2008	2009	VARIATION % T1 2009/ T1 2008	VARIATION € T1 2009/ T1 2009
	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 1		
CHARGES ACCUEIL	130	136	+5%	+7
EQUIPE VOLANTE	240	275	+13%	+35
CONSEILLER MHG GPUB	627	690	+9%	+63
CONSEILLERS PRIVES RESEAU	813	1004	+19%	+191
COLLABORATEURS BANQUE PRIVEE	76	171	+56%	+95
CONSEILLERS PROFESSIONNELS	965	904	-7%	-60
DA <= 3UTP	789	1063	+26%	+274
DA >= 7UTP ET ADJ CO DGA	874	1109	+21%	+234
DA >3 et <7UTP	995	1132	+12%	+137
Total	536	599	+11%	+64

POINT TROPHES

Chaque animation a son règlement, l'attribution se fait soit individuellement, soit par agence et les règles sont sur intranet.

Si un dysfonctionnement venait à survenir, ne pas hésiter à contacter et à saisir le développement commercial de la DdR Nord Ouest, un comité d'éthique existe et étudiera votre demande.

D'un point de vue général, la Direction dit constater que les commerciaux classés ne sont plus toujours les mêmes et s'en félicite.

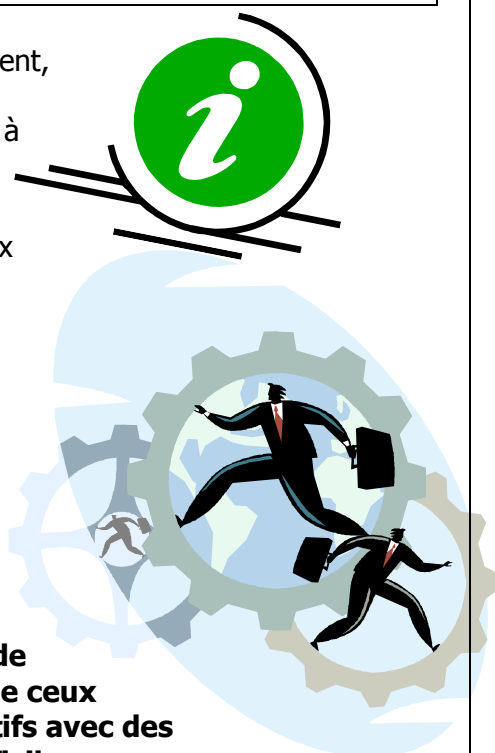
Le DdR a fait état des réunions Accueil :

Picardie – Seine et Eure – Nord Pas de Calais et Haute Normandie Ouest, toutes les DR y sont passées.

Il a rappelé toute l'importance de l'accueil première image d'une agence et il a souligné qu'il était demandé aux salariés de chercher de la « rémunération nouvelle » : transferts d'autres établissements bancaires, parrainages, etc... Le Personnel convié à ces séances : accueil / équipe volante / attachés commerciaux

Pour la CGT s'il est important pour les salariés de se retrouver, de confronter leur expérience, leur point de vue, etc.. rappelons que ceux sont les accueils qui subissent de plein fouet les baisses d'effectifs avec des conditions de travail et d'accueil de la clientèle souvent très difficiles.

Demander plus au salariés, mais avec quels moyens ???



RECLAMATIONS



La hausse des réclamations est notée chez LCL comme en général dans le monde bancaire.

Trois niveaux : OGRE / le SRC / le Médiateur.

Quelques chiffres : 70% concernent la gestion et les évènements de comptes (le reste successions – recouvrement ...). En moyenne OGRE en traite 2200 par mois, le Médiateur en a traité 330 en 2008 (230 irrecevables – 85 transmis au réseau – 10 au SRC - 5 objet avis médiateur - sur ces 5, 3 non fondés et 2 fondés partiellement)

La CGT souligne que la faiblesse des réclamations considérées comme recevables par le médiateur prouve que les salariés de LCL ont atteint leur excellence opérationnelle, il est regrettable que pour la Direction, il n'en soit pas de même dans des domaines tels que les conditions de travail, la reconnaissance salariale, etc...

Information sur les perspectives de redimensionnement de certains portefeuilles de conseillers et D.A.

Pour la Direction, il n'existe pas de plan organisé de refonte mais demande a été faite aux DR d'une meilleure adaptation, d'un même dimensionnement dans chaque agence.

Réflexion d'une meilleure organisation surtout dans la partie zone urbaine. Par contre, il y a des contraintes locales qui font que les FDC ne changent pas.

Conseiller Commercial Mixte . notre DdR affirme qu'il n'y a pas de Conseiller Commercial mixte, mais plutôt un portefeuille PRO dont le nombre de comptes n'est pas suffisant et dans lequel il est ajouté des comptes part. Ensuite si le portefeuille évolue, il sera aménagé en conséquence. La qualification devrait être celle d'un conseiller pro ***Sémantique quand tu nous tiens !***



Bilan des mesures disciplinaires pour l'année 2008.



Affaires ponctuelles : 15 dossiers, impliquant une ou plusieurs personnes, suivis ou gérés par l'IG et/ou les SCPR avec pour origine : 13 % de réclamations clients, 47 % de contrôles et 40 % de divers.

Sur ces 15 dossiers, 33 mesures disciplinaires ont été prises : 12% rappels d'instructions, 40% lettres d'observations, 33% de sanctions : avertissement, blâme, rétrogradation et 15 % de licenciements.

Population concernée : 18 % sont des Conseillers d'accueil, 15 % des Conseillers PRO, les états major n'étant pas exempts avec 20 % sur les secteurs DR et DDR. 30% sont des cadres et 70 % des techniciens.

A noter, que 35 % ont plus de 30 ans d'ancienneté dans le poste.

La CGT constate une recrudescence des « affaires », mais aussi une plus grande sévérité dans la sanction.

Le plus souvent c'est le non respect des procédures qui est sanctionné, (20% des dossiers sont des malversations).

La Direction part du principe que vous avez été formé aux risques et aux procédures, donc vous savez, donc vous devez faire.

Elle ne tient pas compte des conditions de travail, de la pression de la clientèle, de la pression sur les résultats, d'une formation parfois « bâclée » ou trop théorique.



Vous êtes impliqué, peu ou prou, dans un dossier :

PRENEZ CONTACT AVEC UNE ORGANISATION SYNDICALE, NE PENSEZ PAS QUE VOTRE BONNE FOI VOUS INNOCENTERA,

NE PENSEZ PAS QU'AVOIR AGI POUR GARDER UN CLIENT VOUS DEDOUANNERA,

N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS AVEZ A FAIRE A DES ENQUETEURS (dont certains se prennent pour l'inspecteur Moulin, même s'ils n'ont aucun pouvoir légal)

CHARGE DE VOUS FAIRE RECONNAITRE LES FAITS DANS UN DOSSIER QUI EST TOUJOURS A CHARGE,

N'ECRIVEZ RIEN SOUS LE COUP D'UN INTERROGATOIRE, PRENEZ LE TEMPS DE LA REFLEXION (d'ailleurs rien ne vous oblige à le faire).

Bref, afin d'éviter cela, quelques soient les circonstances, suivez les procédures.

POSTE DE TRAVAIL OPALE 2



TESTS MIS EN PLACE EN PICARDIE
(agences concernées Amiens - Dury & Abbeville)

Avant la mise en place du test, une communication téléphonique a eu lieu, juste après : Formatan de 1 heure pour tout le monde.

La bascule a eu lieu le 17 juin

(les difficultés rencontrées : l'appropriation de l'agenda et une adaptation nécessaire au niveau de l'accueil qui a des écrans 19 pouces au lieu des 22)

La livraison des écrans plats se termine et la mise en place de opale 2 se fera petit à petit jusqu'à la fin de l'année 2009.

JOURNEE PROS / le 18 JUIN

6

Une fois encore, grand satisfécit de la part de notre DdR.

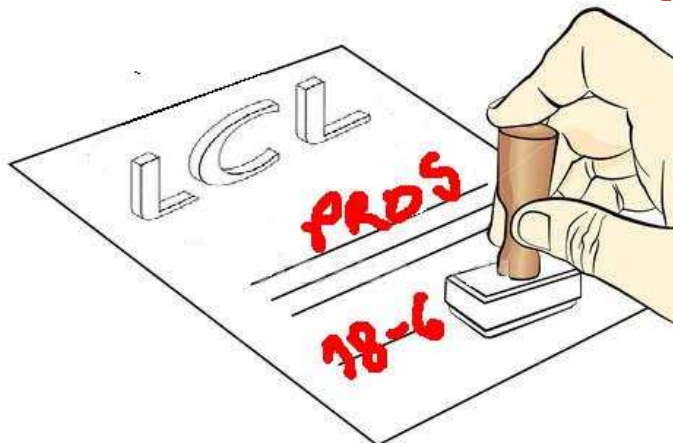
2000 FICHES REMPLIES (la DDR représente cette fois ci 8 à 9 % de la BAP) 1700 sont complètes et exploitables

« un score qu' il faut transformer » YD

Mais combien de dossiers seront ensuite validés par le CND ??

Yves Duhamel, DdR Nord Ouest et président du CE, ne veut pas s'arrêter là il souhaite que les PROS et PRIVÉS sortent ensemble toutes les 5 à 6 semaines .

Autre action qui va encore enlever du monde dans les agences



..... L' affaire est dans le sac

De petits sacs avec le logo LCL ont été livrés dans certaines agences et ce pour la mise en place de l'opération « l'affaire est dans le sac » ,

POUR LA DIRECTION pas besoin de carte de démarche, c'est un acte commercial – un contact

POURQUOI - COMMENT ? Afin de faire connaître l'agence LCL toute proche, des sorties sur les marchés locaux vont être programmées avec ces sacs dans lesquels des prospectus seront mis pour faire connaître ET / OU rappeler la présence de l'agence.

Il faut espérer que la Direction aura d'ici là regardé avec attention le problème du manque d'effectif (mise à niveau de l'équipe volante entre autre) car il ne faudrait pas dire d'un côté « venez nous voir » si on ne peut pas recevoir ...



CE Budget 2008 / présentation budget 2009

Les organisations syndicales en charge des activités sociales du CE (SNB – CFDT) ont décidé la suppression du chèque de la Fête de la Musique **de 20 €**, mis en place il y a quelques années suite à une demande répétée de la CGT, avec pour motif : cumul avec le chèque de 50 euros qui sera distribué sur les réserves du CCE à la rentrée

SNB, CFDT, FO et CFTC ont voté lors du CCE du **05 mai** dernier l'octroi d'un chèque de 50 € à tous les salariés de LCL, y compris les dirigeants, afin de pallier à la situation financière difficile, en cette période de crise, des salariés de LCL. Ces sommes étant prises sur les réserves du CCE.

La CGT quant à elle, tout à fait d'accord pour utiliser les réserves, a fait la proposition que ces 50 € soit distribués à tous les salariés participant à une activité du CE ou du CCE, quel qu'elle soit. Proposition rejetée.

EXTRAIT PV DU CCE

RAPPEL





La CGT DdR Nord Ouest a interrogé l'URSSAF à ce sujet.

réponse :

« Suite à votre demande concernant l'attribution d'un bon d'achat complémentaire alloué par le Comité d'entreprise, je vous confirme que celui-ci doit être soumis à cotisations dans la mesure où il ne respecte pas les conditions d'exonération prévues par les textes.

Je vous rappelle les motifs pour lesquels le bon d'achat délivré par le Comité d'entreprise est exonéré de cotisations :

- il doit s'agir d'un événement particulier (Noël, Fête des Mères et Pères, Saint Nicolas et Sainte Catherine, départ retraite, mariage, naissance etc..)

- son montant ne doit pas excéder 5% du plafond mensuel de sécurité sociale.

Enfin, comme vous nous le signalez, il s'agit bien d'un complément de salaire, donc il doit être assujéti aux cotisations et contributions sociales. »

FETE DE LA MUSIQUE

En restant sur un système de bon d'achat de 20 €, peut être y aurait-il eu cumul ... pas sûr ... la CGT a rappelé les conditions d'octroi du chèque disque

POUR ALLER PLUS EN DETAIL, les textes officiels indiquent que ce chèque n'est pas cumulable avec les autres prestations et bons accordés par le C.E, **il est à part :**

« les chèques Disque favorisant l'accès à la musique et à la cinématographie (CD audio, CD Rom et DVD) et les chèques culture s'échangeant contre des biens culturels (livres, supports musicaux, CD multimédia ou DVD) ou des prestations culturelles (cinéma, théâtre, musée, concerts, expositions, monuments...) participent effectivement à l'accès à la culture »



La CGT est attachée au chèque cadeau de la Fête de la Musique, car il permet de toucher tous les salariés du périmètre du C.E, sans distinction et il a un objet culturel.

Bien sûr, il y a également un problème de budget, mais fallait-il que le choix soit porté sur cette prestation là : la multiplication, voire dispersion d'activités en tous genres dilue le budget. En 2008, celui-ci avait été « gonflé » d'environ 150 K€ par reports d'activités non faites en 2007, le versement exceptionnel du CCE.

Le retour à la normale est difficile !!



à ne pas oublier !

L'ALLOCATION D'ACHAT DE LIVRES pour les enfants de plus de 16 ans

devra être déclarée directement sur Ciel, Mes déclarations. (du 15 juillet au 9 décembre)

Si elle est saisie avant le 15 du mois, l'allocation sera versée sur la paie du mois de déclaration, et ce à partir du mois d'août, sinon elle sera versée le mois suivant. Pour les enfants de moins de 16 ans, rien de changé versement automatique.

A PRENDRE AVANT LE 31 JUILLET

HEURE FETE DES MERES : POUR LES MERES D'ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS.

Si ça n'est déjà fait, la Direction vous accorde un départ anticipé de 1 heure

